

Montpellier, le 18 avril 2011

Pesticides et ressources en eau :
Lancement d'une campagne de contrôle
sur le bassin versant de l'étang de l'Or

L'Etat engage un plan d'actions afin d'améliorer la situation de certaines ressources en eau du département de l'Hérault où la présence de pesticides est détectée.

L'utilisation des produits de traitement des végétaux (dits « produits phytopharmaceutiques ») est réglementée par l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006.

Il impose notamment l'obligation de respecter une zone non traitée aux abords des cours d'eau d'au moins 5m.

Une campagne de contrôle du respect de cette disposition, par les services de la DDTM 34 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault) et de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) est prévue à partir de mi avril 2011.

Dans un premier temps, sur le bassin versant de l'étang de l'Or, elle concernera les cours d'eau du Salaison, de la Cadoule, de l'Aigues Vives, du Bérange, de la Viredonne et du Dardaillon.

Pour tout renseignement, contactez la MISE (Mission Inter-services de l'Eau) :

ddtm-mise@herault.gouv.fr